

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Est également présente madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Adoption du Règlement numéro 549-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 180 369 \$ au fonds de roulement pour la rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé
2. Nouveau poste saisonnier (été) – Manoeuvre
3. Employé temporaire – Mécanicien – Remplacement d'un congé de maladie

RÉS. NO. 221-2020 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 180 369 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA RÉNOVATION DES COUVERTURES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement portant le numéro 549-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 180 369 \$ au fonds de roulement pour la rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 549-2020 a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne comporte aucune modification par rapport au projet déposé lors de la séance du 28 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données sur l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-033 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de l'état d'urgence lié à la pandémie de la COVID-19, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Règlement numéro 549-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 180 369 \$ au fonds de roulement pour la rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé, soit et est adopté en suivant la procédure décrétée par l'arrêté ministériel numéro 2020-033 pour la tenue du registre.

RÉS. NO. 222-2020 : NOUVEAU POSTE SAISONNIER (ÉTÉ) – MANOEUVRE

Après réévaluation des besoins de la Ville en effectifs, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas donner suite à l'affichage effectué le 23 juin 2020 pour un nouveau poste saisonnier (été) de manœuvre.

RÉS. NO. 223-2020 : POSTE TEMPORAIRE DE MÉCANICIEN

Conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-François Kacou, à procéder au recrutement et, le cas échéant, à l'engagement d'un mécanicien pour occuper un poste temporaire à temps complet dans le cadre d'un remplacement de congé de maladie.

ADVENANT 19 H 02, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**